

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD MICHÈLE-BOHEC au 16 avril 2021

Développements récents

CHSLD Michèle-Bohec a été déclaré comme étant en écloison pour la COVID-19 suite à des cas actifs dans notre établissement.

Nous effectuons une surveillance quotidienne des résidents et nous contactons rapidement les résidents et les répondants lors d'un résultat positif.

Nous continuons de maintenir les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter la transmission éventuelle entre les résidents infectés et les autres.

Les résidents touchés sont placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents et employés. Les répondants sont immédiatement mis au courant de la situation.

Nous demandons de limiter vos visites dans les zones tièdes.

Toute visite en zone chaude devra être autorisée par l'établissement, après analyse de la situation.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour.

	Résidents ¹	Employés ¹
Cas actifs	3	1
Décès	0	0
Cas rétablis	0	0
Total cumulatif	3	1

MESURES EN PLACE

- Les mesures du palier d'alerte ÉCLOISON sont en vigueur (voir à la page suivante).
- Nous contactons les familles touchées le jour même où nous recevons les résultats.
- Nous sommes en contact étroit avec le CISSS et une rencontre a eu lieu pour établir les meilleures pratiques à mettre en place.
- Les équipements de protection individuelle sont disponibles en quantité suffisante.
- Des formations sur la prévention et contrôle des infections ont été offertes au personnel.
- Supervision quotidienne des résidents et des employés.
- Selon les directives ministérielles, nous avons stabilisé notre personnel sur les différentes unités.

¹ NOTE IMPORTANTE : Le calcul des cas positifs est cumulatif à compter du 16 avril 2021. Il inclut le nombre de décès et le nombre de résidents rétablis. Les cas chez nos employés sont calculés à part, mais de la même façon que pour les résidents.

Directives applicables dans les établissements en éclosion, en isolement prévention ou en isolement

Personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatif

Visites humanitaires

À l'intérieur du milieu dans la chambre	Permis Maximum 1 personne par période de 24 heures
À l'intérieur du milieu dans les espaces communs (salon, salle à manger, etc.)	Non permis
Sur le terrain du milieu de vie	<u>Non permis</u>
Visiteurs	<u>Non permis</u>
Autres personnes provenant de l'externe <ul style="list-style-type: none"> • Services de coiffure • Professionnels hors établissements (dentistes, orthésistes, podologue, etc.) • Personnel de l'externe pour des activités de loisirs (récréologie, musicothérapie, zoothérapie, chansonnier, etc.) • Personnel engagé par le résident ou les proches (ex. : dame de compagnie) • Bénévoles • Travailleurs pour la construction, la rénovation ou la réparation • Nettoyage des vêtements des résidents par les familles 	<u>Non permis</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Membres des comités des résidents 	<u>Non permis</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Livraison pour les résidents (nourriture, achats) et biens apportés par les familles 	Permis avec mécanisme sécuritaire pour la livraison (<u>voir les détails à la page suivante</u>)
Professionnels réguliers de l'équipe interdisciplinaire (physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique, travailleuse sociale, nutritionniste, éducatrice spécialisée, technicienne en loisirs)	Permis

Proches aidants dans les chambres en isolement

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT à toute personne d'apporter de la nourriture ou des boissons et de manger dans la chambre d'un résident qui est en isolement, tel que mentionné à la fiche 2 de la trousse des proches aidants, trousse que vous avez lue et signée en connaissance de cause.

De même, aucun vêtement ou objet de la maison (manteau, sac à main, sac à lunch, document, etc.) n'est autorisé dans le CHSLD s'ils sont à vous et ramenés par la suite à la maison. Laissez votre manteau au vestiaire situé avant l'entrée de chaque unité.

Attention, le port du masque et de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite.

Une personne proche aidante qui ne respecterait pas les règles et directives précisées dans notre trousse ou celles de la santé publique pourrait se voir retirer l'accès.

Est-ce que mon proche est touché?

Nous contactons les familles touchées le jour même où nous recevons un résultat positif chez un résident.

Que faites-vous pour que le CHSLD soit aussi sécuritaire que possible?

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique et même davantage. Également, nous nous ajustons continuellement aux mesures spécifiques à nos établissements.

Zones chaudes, tièdes et froides

Les résidents touchés sont placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents. Les résidents soupçonnés d'être porteurs sont placés en isolement dans une zone dédiée appelée « zone tiède » jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats des tests. Selon le nombre de cas dans l'établissement, il se peut qu'il y ait des zones chaudes et froides à chaque étage. Les zones sont clairement séparées et le personnel affecté à la zone chaude ne peut travailler que dans cette zone.

Livraison pour les résidents

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage doivent être désinfectés soigneusement à l'arrivée ou mis en confinement pendant 24 heures.

Nous vous demandons de planifier vos visites en appelant la réceptionniste **entre 8h30 et 12h00, puis entre 13h00 et 16h00 du lundi au vendredi, pour vous assurer d'avoir un rendez-vous pour éviter les rassemblements. Une personne à la fois pourra entrer et venir faire le dépôt des objets apportés selon les modalités de l'établissement.**

Rencontre virtuelle avec les résidents

Pour les personnes qui ne sont pas proches aidantes, vous pouvez communiquer avec votre proche en communiquant avec loisirs.blainville@groupeasantearbec.com pour fixer un rendez-vous, selon la condition de santé du résident. Prendre note que chaque appel sera d'une durée maximale de 15 minutes.

Qualité des soins et des repas

Les mesures en place ainsi que les protocoles reliés au COVID-19 changent évidemment la dynamique de l'établissement. Par contre, les résidents sont soignés comme il se doit et notre cuisine fonctionne comme à l'habitude. Il se peut cependant que nos façons de faire habituelles soient adaptées afin de nous conformer à la directive de distanciation physique. Nos gestionnaires, notre personnel soignant et nos employés de soutien redoublent d'ardeur pour assurer un service professionnel malgré les circonstances.

Ligne info-familles

La ligne info-familles est **en fonction du lundi au vendredi de 9 h à 17 h : 514 820-7303**. C'est la façon la plus facile de nous joindre pour que nous puissions répondre rapidement à vos questions.

Il est important de noter que les personnes qui répondront à vos appels n'auront pas nécessairement les réponses à toutes vos questions, mais elles s'assureront que quelqu'un puisse vous rappeler plus rapidement que si vous laissiez un message dans une boîte vocale dans un des établissements.

Merci pour votre soutien

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.

Prendre note que le communiqué sera mis à jour seulement si la situation change et vous en recevrez une copie à ce moment par courriel et il sera publié sur notre page Facebook et notre site Web.